



Compte rendu

Commission BDM Occitanie
du 23 juin 2016 à Montpellier



Projet présenté

1. **Groupe scolaire de Courbessac** | Nîmes (30) | Phase Réalisation | V1

Membres du jury BDM

Entreprises Benoit Amphoux (Maisons de Qualité), Jean-Jacques Ciano (Mas Occitan), Christophe Fernique (CCI Montpellier), **Maitrise d'ouvrage**, Fabrice Lamoureux (Conseil régional LRMP), Frédéric Jozon (Hab-Fab), **Architectes** Jean-Jacques Johannet (Atelier JJ Johannet), **Experts** Claudia Boude (Gefosat), Sébastien Lefeuvre (Effinergie), Frédéric Vidal (DME ingénierie) **AMO** Jean-Baptiste Beis (EODD Ingénieurs Conseils), Dominique de Valicourt (IMBE), Sophie Mathis (EODD Ingénieurs Conseils)

Equipe ECOBATP LR

- Catherine Bonduau (ECOBATP LR)
- Laëtitia Pautut (ECOBATP LR)
- Christophe Prineau (ECOBATP LR)

L'équipe ECOBATP LR tient à remercier :

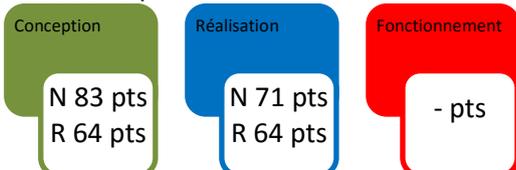
- Dominique de Valicourt pour la Présidence de la commission.
- Frédéric Corset (d'EnvirobatBDM) pour son intervention à l'atelier "Quartier Durable Méditerranéen".
- Le Conseil régional Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées pour la mise à disposition de la salle.

1. Groupe scolaire de Courbessac | Nîmes (30) | Phase Réalisation | V1

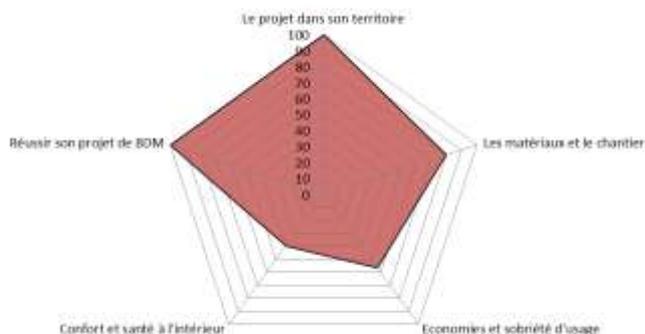
Description du projet



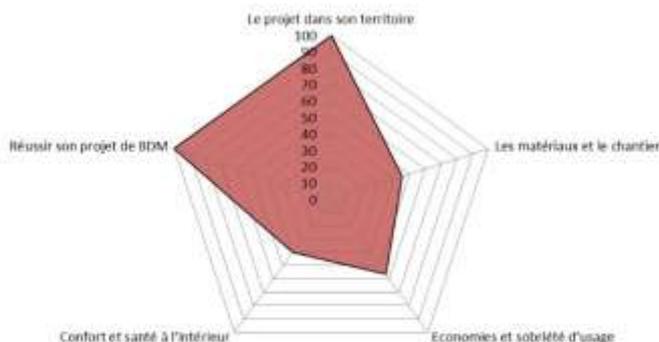
Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



NEUF



REHAB



Typologie	Bâtiment Enseignement Neuf - Réhabilitation
Démarche BDM (niveau visé)	Phase Réalisation : niveau Argent (NEUF 71/90 pts - REHAB 64 /90 pts) Points de bonus innovation demandés : NC Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) : NC
Lieu	Nîmes (30)
Maitre d'ouvrage	Ville de Nîmes
Architecte	Atelier GA / HB More
BET Technique	IG Bat / Energetec
MOE QEB	EODD Ingénieurs Conseils
Accompagnateur	Jean-Baptiste Beis (EODD Ingénieurs Conseils)
Surface	2068 m ² SHON dont 990 m ² neuf
Climat	H3
Consommation Cep	Cep = •Elémentaire: 35,04 kWh/m ² •Salle poly : 45,51 kWh/m ² •Restaurant: 55,57 kWh/m ² •Maternelle: 40,29 kWh/m ²
Planning travaux	Début : Janvier 2012 Fin : Juin 2015

Contexte du projet

Au travers de sa politique d'urbanisme, la Ville de Nîmes entend accompagner la croissance démographique tout en maîtrisant ses effets sur son territoire. Forte de 145 000 habitants, les prévisions démographiques projetaient l'arrivée d'environ 25 000 habitants sur l'aire urbaine nîmoise en 2015. Un développement durable impliquait donc de préparer et d'organiser cette croissance dans le respect des grands équilibres et des principes énoncés par la Loi SRU.

Le quartier de Courbessac n'échappait pas à cette règle. Pour cette raison, le groupe scolaire a été étendu et restructuré pour pouvoir accueillir de nouveaux élèves. Le projet visait à créer 2 classes supplémentaires en maternelle, 3 classes supplémentaires en élémentaire et des locaux connexes : salle des maîtres, BCD, salle polyvalente, salle d'accueil périscolaire, local RASED, infirmerie, dortoir complémentaire, ateliers d'arts plastiques etc. Un restaurant scolaire a également été créé de façon à doubler sa capacité.

Le réaménagement des espaces extérieurs a fait aussi partie de l'opération.

Le projet a été conduit en 3 phases : La première étape a été la construction d'un ensemble de modulaires pour permettre le chantier en site partiellement occupé. La première tranche de travaux a concerné la réalisation des extensions, une partie de la restructuration de l'existant et la réalisation des aménagements extérieurs. La seconde tranche de travaux a concerné la réalisation de la restructuration de l'école existante.

Le budget de l'opération totale a été d'environ 5 000 000 EUR (T.T.C.).

Enjeux durables du projet

• Territoire et site :

- Conserver l'école au cœur du quartier de Courbessac.
- Conservation de la plupart des arbres du site.
- Amélioration de la perméabilité et gestion des eaux pluviales.

• Matériaux :

- Intégration massive du bois (ossature, menuiseries, isolation, platelages).
- Peintures, colles et vernis sous écolabel.

• Energie :

- Estimations de consommations et suivi des performances post-livraison.
- Niveau BBC (sans certification).
- Etanchéité à l'air.
- Equipements techniques optimisés.

• Confort et santé :

- Confort thermique en toute saison (plancher réversible, ventilation naturelle, protections solaires...).
- Eclairage naturel (lanterneaux, vitrages...).
- Toitures végétalisées.

• Gestion de projet :

- Implication des usagers.
- Implication de l'entreprise de CVC lors de la phase mise au point.

Points innovation à valider par le jury (Non Concerné).

RAPPORT DE LA COMMISSION :

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : Neuf : 71/90 points – Réhabilitation : 64/90 points).
- Points bonus innovation : Non concerné.
- Points pour la cohérence durable du projet : Non concerné.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission apprécie la qualité environnementale du bâtiment et félicite l'équipe projet pour le travail effectué.
- La commission souligne que la démarche architecturale très réussie du projet n'est pas valorisée à travers le référentiel V1 et s'interroge sur le bénéfice d'essayer d'instruire ce projet avec le référentiel V3.
- La commission remarque que la compacité économique du projet a été pénalisante (au détriment des matériaux biosourcés notamment). Cependant l'ensemble des salles bénéficie d'une vue ouverte sur un espace végétalisé avec un jeu d'ombrage favorisant le confort (quasiment tous les arbres du site ont été conservés)
- Pour alimenter le retour d'expérience, la commission souhaite que soit capitalisé pour la prochaine phase d'évaluation le taux de panne et d'inconfort suite à la mise en place du commissionnement sur ce projet (l'ingénierie et les entreprises ayant défini les valeurs pour l'exploitant dans le but de favoriser le suivi du bâtiment).
- ECOBATP LR, en accord avec l'équipe projet, fera l'exercice de passer le projet en V3 et pourra proposer les résultats lors de la prochaine phase d'évaluation.
- La commission encourage l'équipe maîtrise d'ouvrage à intégrer la démarche BDM Occitanie sur de futurs projets de son territoire.

CONCLUSION :

LE PROJET EST RECONNU BDM OCCITANIE EN PHASE REALISATION : NIVEAU ARGENT (NEUF : 71 PTS – REHABILITATION : 64 PTS)